



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyngs, en charge de l'Education.

Objet : Education à la sécurité routière

Madame la Ministre,

Un accord de coopération relatif à l'éducation à la sécurité routière a été conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et bruxelloise.

C'est sûrement une bonne chose pour conscientiser les élèves et améliorer la sécurité de nos jeunes sur la route mais il semble que le calendrier pour mettre en œuvre est assez peu ambitieux car cet accord date de décembre 2016.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Comment se déroule la coopération avec les Régions sur ce sujet ?
- Avez-vous une idée plus claire sur le projet et la façon concrète dont cette éducation à la sécurité routière serait donnée aux élèves ?
- Quel est le calendrier que vous vous êtes fixée ? Comment expliquez-vous la lenteur du processus ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre

Le 2 mai 2018

**Réponse à la question écrite n° 1200 de M. LEGASSE, Député, du 9 mai 2018,
à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

Objet : Education à la sécurité routière

Monsieur le Député,

L'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation à la sécurité routière a en effet été signé le 15 décembre 2016.

S'il est vrai que des initiatives de sensibilisation à la sécurité routière existent en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, je dois admettre qu'elles manquent de visibilité et de coordination.

Cet accord de coopération doit favoriser une mise en commun des compétences respectives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en la matière. Il doit également promouvoir et développer la sensibilisation à la sécurité routière.

L'accord vise à :

- Dynamiser l'information des actions et campagnes entreprises par les trois Institutions dans le domaine de l'éducation relative à la sécurité routière ;
- Renforcer la création d'outils pédagogiques de qualité dans le domaine de l'éducation à la sécurité routière ;
- Développer une meilleure intégration d'une éducation à la sécurité routière continue dans le cursus scolaire des élèves de la maternelle à la fin du secondaire ;
- Organiser des séances de formation/d'information à la mobilité et à la sécurité routière à destination des enseignants ;
- Articuler les projets spécifiques à la sécurité routière avec les projets d'établissements ;
- Evaluer annuellement, par le biais d'un rapport annuel, le bon suivi et l'impact des actions menées.

Afin de veiller à la mise en œuvre de cet accord de coopération, un comité de pilotage successivement présidé pour une durée de deux ans par un représentant de la DGEO, par un représentant du Service Public Wallonie et par un représentant du Service Public Régional de la Région de Bruxelles-Capitale, vient d'être mis en place.

Ce comité de pilotage s'est réuni pour la première fois fin novembre 2017 pour, notamment, approuver son ROI.

Sous l'actuelle présidence de la Région wallonne, il se réunira en juin prochain et se focalisera, dans un premier temps, sur la visibilité à donner aux initiatives existantes en matière de sécurité routière.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education